

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 18 MAI 2012****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 18 mai 2012*

Aujourd'hui, à dix-sept heures quarante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 78 Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.